

Le conseil de la municipalité de Hérouxville siège en séance ordinaire, ce 1^{er} mars 2022 par voie de visioconférence tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence : Monsieur Bernard Thompson, maire, Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau, conseillers(ères). Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-03-50

Proposé par : Mme M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022
- 04 Adoption des comptes à payer au 28 février 2022
- 05 Adoption des états financiers au 28 février 2022
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Adoption du règlement n°285A-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
- 08 Balayage des rues
- 09 Liste de documents à détruire mars 2022
- 10 Modification aux travaux extérieurs de l'hôtel de ville
- 11 Retrait de l'offre d'achat du lot 6 397 705 dans la rue Crête
- 12 Offre d'achat pour le lot 6 380 351 dans la rue Crête
- 13 Formation et congrès – inspectrice municipale
- 14 Formation et congrès – directrice générale
- 15 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Véronique Doucet, conseillère au siège n°1
- 16 Dépôt du rapport des dépenses des élus municipaux
- 17 Dossier vente pour taxes – dépôt d'une nouvelle liste
- 18 Nomination président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme
- 19 Demande de branchement aux services municipaux pour le 190, rue Odilon
- 20 Affaires diverses :
 - .1 offre d'achat pour le lot 6 397 707, rue Crête
 - .2 demande de paiement n°1, pour travaux hôtel de ville
- 21 Questions :
- 22 Levée de la séance

— Adoptée —

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022

2022-03-51

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022.

- Adoptée –

04 Adoption des comptes à payer au 28 février 2022

2022-03-52

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 28 février 2022 pour un montant de 66 251.34 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en février pour un montant de 3279.51 \$. D'approuver les salaires nets versés en février pour un montant de 16 955.49 \$.

- Adoptée –

05 Adoption des états financiers au 31 janvier 2022

2022-03-53

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 28 février 2022. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 28 février 2022.

- Adoptée –

06 Correspondance (résolutions)

Aucun point à la correspondance

07 Adoption du règlement n°285A-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

2022-03-54

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 12 février 2018 le *Règlement numéro 285A-2018 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus(es)*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la [*Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*](#) (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(es) révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE Madame Isabelle Clément, conseillère, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code ;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens ;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics ;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts ;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil ;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Il est proposé par : Mme Véronique Doucet
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 285A-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

- Adoptée -

08 Balayage des rues

2022-03-55

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville demande des prix pour le service de nettoyage des rues et stationnements à l'aide d'un balai mécanique avec opérateur.

- Adoptée -

09 Liste de documents à détruire mars 2022

2022-03-56

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Isabelle Clément et il est résolu d'approuver la liste des documents à détruire préparée en mars 2022.

- Adoptée -

10 Modification aux travaux extérieurs de l'hôtel de ville

2022-03-57

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'accepter la modification aux travaux d'amélioration de l'hôtel de ville, soit, installation de latte pour rendre la finition extérieure en canexel conforme et changer la porte du côté, le tout pour la somme de 9365.34 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

11 Retrait de l'offre d'achat du lot 6 397 705 dans la rue Crête

2022-03-58

CONSIDÉRANT le désistement des personnes ayant déposé une offre d'achat pour le lot 6 397 705;

Il est proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'accepter le retrait de l'offre de Mme Priscilla Savard et M. Bobby Thibeault reçu le 26 janvier 2022 et de remettre le lot sur le marché.

Cette résolution annule la résolution numéro 2022-02-43.

- Adoptée -

12 Offre d'achat pour le lot 6 380 351 dans la rue Crête

2022-03-59

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur des terrains appartenant à la municipalité et situé sur la rue Crête;

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 17 février 2022 et acceptée par ce conseil ;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Denise Cossette, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville (Paroisse) et M. Jonathan Béland pour le lot 6 380 351 du cadastre du Québec.

- Adoptée -

13 Formation et congrès – inspectrice municipale

2022-03-60

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Isabelle Clément et il est résolu d'autoriser Mme Sabrina Charland à assister au congrès 2022 de la COMBEQ et à une formation sur le règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques. Le coût d'inscription pour le congrès est de 320 \$ et la formation est de 304.85 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

14 Formation et congrès – directrice générale

2022-03-61

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Véronique Doucet et il est résolu d'autoriser la participation de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Denise Cossette, au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec et toutes autres formations offertes, le tout, en respectant le budget lui étant alloué.

- Adoptée -

15 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Véronique Doucet, conseillère au siège n°1

Le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de Madame Véronique Doucet, conseillère au siège numéro 1 a été déposé au bureau de la présidente d'élection le 17 janvier 2022 et à la table du conseil, séance tenante.

16 Dépôt du rapport des dépenses des élus municipaux

Les formulaires DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses des élus municipaux sont déposés à la table du conseil, séance tenante. Ils ont été transmis au directeur général des élections du Québec qui en a accusé réception le 10 février 2022.

17 Dossier vente pour taxes – dépôt d'une nouvelle liste

2022-03-62

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Mékinac, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MC de Mékinac, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de Mékinac et au centre de services scolaire de l'Énergie.

QUE cette résolution modifie la résolution numéro 2021-11-199.

- Adoptée –

18 Nomination président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme

2022-03-63

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'entériner la nomination de M. Michel Tremblay à titre de président et Mme Stéphanie Pothier, à titre de vice-présidente pour le comité consultatif d'urbanisme.

- Adoptée -

19 Demande de branchement aux services municipaux pour le 190, rue Odilon

2022-03-64

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour le 190, rue Odilon. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée -

20 Affaires diverses :

.1 offre d'achat pour le lot 6 397 707, rue Crête

2022-03-65

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur des terrains appartenant à la municipalité et situé sur la rue Crête;

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 1^{er} mars 2022 et acceptée par ce conseil ;

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Denise Cossette, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville

(Paroisse) et Mme Céline Comtois et M. Donald Carrier pour le lot 6 397 707 du cadastre du Québec.

- Adoptée -

.2 demande de paiement n°1, pour travaux hôtel de ville

2022-03-66

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'accepter la demande de paiement n° 1 (décompte progressif) de la compagnie Construction Richard Champagne inc. et de payer la somme de 34 279.29 \$, taxes incluses pour le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville situé au 1160, Saint-Pierre Sud.

- Adoptée -

06 Questions

- .1 quand prévoyez-vous reprendre les séances du conseil en personne : à la séance extraordinaire du 8 mars 2022 à la salle municipale. L'heure pour cette séance est fixée à 16 h 30
- .2 progression des travaux pour l'accès à internet : les travaux sont débutés dans le secteur nord de la municipalité. La date de mise en service doit être avant septembre 2022
- .3 progression des travaux pour le CPE : toutes les démarches sont interrompues par le gouvernement pour notre municipalité. Les dossiers sont retirés jusqu'en 2025.

21 Levée de la séance

2022-03-67

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

- Adoptée -